

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL

N° 2023-162

OBJET :

Culture – Création d'un emploi non permanent de médiateur culturel polyvalent pour accroissement temporaire d'activité

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Essert-Romand, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 27 septembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et GRENAT Maryse.
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....22
pour :.....22
contre :.....00
abstention :.....01

Procurations ont été données :

- par Célia BERNAZ à Jean-Louis VUAGNOUX,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET,
- par Manuelle BUET à Fabien TROMBERT.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi non permanent de médiateur culturel polyvalent pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 mai 2024 et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 430.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de créer cet emploi non permanent dans les conditions qui lui ont été présentées,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

D/0 Morand Jean Claude




